

sion mentionnés dans le rapport de l'Agent des Achats et des Ventes.

15.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef transmettant un plan de la propriété à être expropriée pour l'ouverture de l'Avenue Maplewood, depuis le Chemin de la Côte des Neiges, jusqu'à une profondeur approximative de 200 pieds vers l'ouest, conformément à la loi 2 Geo. V. Chap. 56, Art. 42.

Résolu: De réérer au Département en Loi, avec instructions de prendre les procédures nécessaires pour procéder à ladite expropriation.

16.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef sur une demande de la Imperial Tobacco Co., pour permis de construire et maintenir un pont au-dessus et à travers de la rue Bourget, près de la rue St-Antoine, pour connecter les propriétés de ladite compagnie situées sur les deux côtés de ladite rue.

Résolu: De faire rapport au Conseil recommandant que ladite permission soit accordée aux conditions mentionnées dans le rapport de l'Ingénieur en Chef, lesquelles devant être incorporées dans un règlement adopté par le Conseil.

17.—Soumis le rapport annuel du département des Licences pour l'année 1911.

Déposé aux archives.

Ajournement.

L. N. SENECAI,
Secrétaire.

* * *

**COMMISSION SPECIALE "Pe" MISE EN VIGUEUR DU
REGLEMENT No. 210, CONCERNANT LA COM-
PAGNIE DES CHARS URBAINS DE
MONTREAL.**

Compte rendu de l'assemblée du 24 juillet 1912.

Sont présents: MM. les échevins Emard, président; Poissant, Larivière, Bastien, Prud'homme, Monahan, Boyd, L. A. Lapointe, N. Lapointe.

Les minutes des deux dernières séances sont lues et approuvées.

Soumis et lu le rapport conjoint de l'Ingénieur en Chef de la Ville et de l'administrateur général de la Compagnie des Tramways de Montréal, relativement à certaines questions qu'ils avaient été chargés d'examiner conformément à une résolution adoptée par le Conseil, le 15 janvier 1912, à savoir:

1.—Prolongement de la ligne du chemin de fer de la Compagnie Terminal, à partir des rues Marie-Anne et Parthenais, jusqu'à la rue Lasalle.

La Compagnie des Tramways, pour plusieurs raisons que le rapport mentionne, refuse de prolonger cette ligne.

2.—Extension de la ligne de la rue Davidson, de la rue Ontario à la rue Notre-Dame.

La Compagnie consent à étendre sa voie rue Davidson, de la rue Ontario à la rue Notre-Dame et aussi à s'adresser à la Commission des chemins de fer pour obtenir la permission de traverser la voie de la Compagnie Canadian Northern au nord de la rue Stadacona.

Il est en conséquence,

Résolu: De faire rapport au Conseil, à l'effet d'ordonner à la Compagnie des Tramways d'étendre sa ligne sur la rue Davidson, de la rue Ontario à la rue Notre-Dame, conformément aux dispositions du règlement No. 210 et maintenir sur cette rue un service aussi fréquent que sur la rue Ontario.

3.—Limitation du nombre des arrêts des tramways sur les différentes lignes.

Des listes des différentes routes et un plan démontrant les endroits où les tramways doivent s'arrêter, sont soumis, et un débat s'engageant, il est

Résolu: De remettre l'étude de cette question à 8 jours et de donner instructions au secrétaire de demander aux membres du Conseil de venir examiner le projet de limitation du nombre des arrêts de tramways, d'ici à l'ex-

15.—Submitted a report from the Chief Engineer, transmitting a plan of the property to be expropriated for the opening of Maplewood Avenue, from Côte des Neiges Road to an approximate depth of 200 feet westwards, as provided by the act 2 Geo. V, chap. 56, Art. 42.

Resolved: To refer said report to the Law Department with instructions to take the necessary proceedings in order that said expropriation may be effected.

16.—Submitted a report from the Chief Engineer on an application from the Imperial Tobacco Co., for permission to construct and maintain a bridge over and across Bourget street, near St. Antoine street, to connect the properties of said Company situated on both sides of said street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said permission be granted on the condition mentioned in the Chief Engineer's report, the same to be embodied in a by-law to be adopted by the Council.

17.—Submitted the annual report of the License department for the year 1911.

Filed of record.

Adjourned.

L. N. SENECAI,
Secretary.

* * *

**SPECIAL COMMITTEE "Re" ENFORCEMENT
OF BY-LAW No. 210 CONCERNING THE MONTREAL
STREET RAILWAY COMPANY.**

Report of meeting held on the 24th July 1912.

Present: Ald. Emard, chairman; Poissant, Larivière, Bastien, Prud'homme, Monahan, Boyd, L. A. Lapointe and N. Lapointe.

The minutes of the two last meetings were read and confirmed.

Submitted and read the joint report from the Chief City Engineer and the General Manager of the Montreal Tramways Co., on certain questions which they were asked to examine, in accordance with a resolution adopted by Council on the 15th January 1912, to wit:

1.—Extension of Terminal Railway line, from Mary-Ann and Parthenais streets to Lasalle street.

The Tramways Co., for several reasons, mentioned in the report, refused to extend said line.

2.—Extension of the Davidson street line, from Ontario to Notre-Dame street.

The Company is willing to extend its line on Davidson street, from Ontario to Notre-Dame street, and also to apply to the Railway Commissioners, in order to obtain permission to cross over the track of the Canadian Northern Ry at the intersection of Davidson street, north of Stadacona St.

It was accordingly

Resolved: That a report be made to Council recommending that orders be given to the Tramways Co. to extend its line on Davidson street, from Ontario to Notre-Dame street, in accordance with the provisions of by-law No. 210 and maintain on said street the same service as on Ontario street.

3.—Limitation of the number of stops on the different lines.

Lists of different routes and a plan showing the places where the cars should stop, were submitted, and a debate arising, it was

Resolved: That consideration of said question be deferred for 8 days and that within said delay, the secretary be instructed to invite the members of Council to